

## Le bien-être de l'enfant au cœur de nos priorités

Au cours des derniers mois, en vue des négociations, des consultations avec les parents des CA se sont tenues et se poursuivent encore actuellement. Déjà, plusieurs priorités de discussions ont été identifiées et seront à l'ordre du jour des rencontres avec nos partenaires syndicaux. Celles-ci concernent principalement la nécessaire cohérence entre les impératifs de qualité éducative, le financement et les conditions de travail. Ainsi, pour les parents, les considérations touchant le **bien-être de l'enfant** et le **soutien adéquat de son développement et de ses apprentissages** doivent être des priorités dans le cadre de la prochaine négociation.

Dans cette perspective, **les volets suivants constituent des éléments fondamentaux pour favoriser le bien-être de l'enfant et de sa famille**. Le comité patronal de négociation des clauses nationales y portera une attention particulière dans le cadre des discussions à venir :

### Stabilité du personnel éducateur auprès de l'enfant

Il faut évaluer avec la FSSS-CSN, la manière d'améliorer la stabilité du personnel éducateur auprès de l'enfant. L'ensemble des études récentes démontrent l'importance de cette stabilité. Parfois, les conventions collectives comportent des textes qui rendent difficile l'application de ce principe extrêmement important pour le développement harmonieux de l'enfant.

Ainsi, nous devons discuter avec la FSSS-CSN de certains aspects des clauses relatives aux vacances, congés, plages horaires, pauses et temps pédagogique en ayant à l'esprit, lors de la recherche de solutions, le bien-être de l'enfant et l'importance de la stabilité et de la relation avec l'éducatrice. Nous sommes préoccupés par le fait que, dans certains cas, l'application intégrale de l'ensemble des dispositions d'une convention collective fasse en sorte qu'un enfant soit en présence de six éducatrices différentes pendant une même journée.

### La relation et la communication avec les parents

De plus, la relation et la communication entre le personnel éducateur et les parents est un volet essentiel pour offrir la meilleure qualité de services possible en CPE. Pour ce faire, l'organisation du travail doit favoriser une communication directe et de qualité entre le parent et l'éducatrice principale de son enfant.

## Sommaire

Négociations regroupées 2010-2013

Stabilité du personnel éducateur auprès de l'enfant

Qualité des services professionnels offerts à l'enfant et à ses parents

Situation précaire des finances publiques requiert de cibler les priorités

### Qualité des services professionnels offerts à l'enfant et à ses parents

Il faut également évaluer ensemble la manière d'optimiser la qualité des services professionnels offerts à l'enfant et à ses parents. Entre autres, nous désirons examiner, avec la FSSS-CSN, les exigences professionnelles des emplois, la formation, le perfectionnement et les compétences. Par exemple, les parents et les directions générales considèrent, pour le moins troublant, que les conventions collectives fassent en sorte que l'ancienneté soit le seul critère considéré pour l'attribution du groupe de la pouponnière, ne devrions-nous pas alors prendre aussi en considération les compétences techniques, les habiletés, les connaissances, la personnalité et l'intérêt de l'éducatrice pour ce groupe. Aussi, nous devons analyser ensemble la situation actuelle permettant, sans plus d'analyse, le passage d'une éducatrice au poste de conseillère pédagogique sur la seule base de l'ancienneté.

### Situation précaire des finances publiques requérant de cibler les priorités

Le budget de près de 1000 centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs s'élève à 1,8 milliard de dollars annuellement. Ces corporations autonomes sont financées à 83 % par l'État (1,5 milliard) et à 17 % par la tarification des usagers à 7\$ par jour (300 millions). Il s'agit du 4<sup>ème</sup> portefeuille gouvernemental en importance au Québec, après la Santé, l'Éducation et Emploi et Solidarité sociale. La masse salariale de cet important réseau que forment les services de garde, représente 85 % de son budget total.

Par ailleurs, comme nous le savons tous, la situation des finances publiques au Québec est précaire et risque de le demeurer pour les trois prochaines années. En effet, le déficit budgétaire du Québec prévu en 2009-2010 sera d'au moins 4 milliards de dollars et celui de 2010-2011 de 3,8 milliards. Le solde budgétaire annuel de l'État sera négatif au moins jusqu'en 2012-2013.

Comme principale mesure pour retourner à l'équilibre budgétaire, le gouvernement a annoncé qu'à compter de 2010-2011, il limitera à 3,2 % pendant quatre années la hausse des dépenses.. Juste pour maintenir le rythme actuel des dépenses, il faudrait une augmentation de plus de 4 %...

Il y aura donc nécessairement un manque à gagner pour répondre aux augmentations normales des coûts du système. Pour les employeurs, il ne peut plus subsister d'écarts entre les règles et conditions budgétaires de l'État et les conditions de travail à caractère monétaire.